

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 17 mars 2022 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	12 mai 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

<i>Préambule</i> : Point sur la situation d'UBFC	1
1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 27 janvier 2022.....	4
2. Compte financier 2021	4
6. Appel à projets Equipements pédagogiques et numériques 2022 : Demande de financement auprès du Conseil régional de Bourgogne-France-Comté	19
4. Droits d'inscription 2021/2022 : Demandes d'exonération.....	19
5. Contrats doctoraux MESRI : Répartition 2022/2023	22
3. Projet structurant transverse ISITE-BFC : Reversement UBFC - CGFL.....	24
7. Appel à projets Structuration de la recherche 2022 : Dépôt des projets Région par les Graduate Schools EIPHI/INTHERAPI/TRANSBIO.....	25
8. Erasmus+ : Dépôt de projets dans le cadre de l'appel à propositions 2022.....	26
9. Questions diverses.....	27

(La séance est ouverte à 14 h 30, en visioconférence via Teams, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de débiter ce conseil d'administration.

Je vais indiquer les procurations :

M. de La Brosse a reçu une procuration d'Henri Porte,
M. Hameau arrivera vers 15 heures.

Mme Martinez a reçu la procuration de Mme Hervet,
Mme Munier-Jolain a reçu la procuration de Mme Baille,

Mme Cayot se connectera à partir de 15 heures,

M. Beaud a reçu procuration de Mme Schroeter,

M. Creantor a reçu procuration de Mme Fauvez,

M. Jourdain est ici, mais lorsqu'il partira, à 16 heures, il donnera sa procuration à
Mme Clerget,

M. Besnard à la procuration de Mme Fougère,

M. Bouchet à la procuration de Mme Guibert,

Mme Bartasyte a la procuration de Mme Langlade,

J'ai la procuration de Mme Vantard.

Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? (*Néant*).

Si j'ai oublié quelqu'un, c'est le moment de nous l'indiquer.

Préambule : Point sur la situation d'UBFC

Je vous propose de démarrer avec quelques informations.

M. Genelot a la procuration de M. Roulliat. Vous nous enverrez la procuration parce que je ne suis pas certain que nous ayons le document.

Le prochain conseil d'administration du 12 mai sera en présentiel, à Besançon, en salle du Conseil.

Le suivant sera en présentiel à Dijon, je pense qu'il aura lieu à la Maison régionale de l'innovation parce que les salles de l'université de Bourgogne sont occupées. On se rabattra donc sans doute de ce côté-là.

Le CA du 7 juillet, qui devait être en distanciel puisque nous avons décidé d'alterner, se fera tout de même en présentiel à Besançon puisque ce sera le dernier conseil de l'année universitaire.

Ensuite, j'ai quelques petites informations.

Le recteur de région académique est parti, il est remplacé par l'ancienne rectrice de Dijon, Madame Albert-Moretti qui vient prendre sa place à Besançon et la place de Madame Albert-Moretti sera occupée par Pierre N'Gahane, qui était préfet de la Marne.

Je souhaite saluer l'action de notre recteur de région académique sortant et accueillir avec bienveillance la rectrice Albert-Moretti dans la région académique de Bourgogne-Franche-Comté.

Je souhaite vous donner une information sur la guerre en Ukraine. Nous avons mis en place une cellule de crise en connexion avec le Crous qui nous permet d'accompagner les jeunes en difficulté. Nous avons une quarantaine de jeunes inscrits soit dans des masters internationaux, soit en doctorat, qui sont pour la plupart des Russes. Nous avons quelques Biélorusses et quelques Ukrainiens. Ces jeunes sont en difficulté, que ce soit psychologiquement ou financièrement. Leur cas est suivi toutes les semaines par notre service RI et particulièrement par la directrice du service, Yevgenya Pashayan.

Normalement, tout est sous contrôle du mieux possible et nous avons réussi à faire revenir le dernier étudiant qui était en Russie, à Novossibirsk. C'est un étudiant qui n'est pas français, mais peu importe. Il n'avait pas obligation de rentrer et il voulait rester pendant son stage. Nous ne pouvions pas aller contre, même si les ambassades lui disaient que ce n'était pas raisonnable. Il a finalement entendu raison le jour où il n'a plus eu accès à son compte en banque. Il a donc fallu que nous l'exfiltrions. Il a mis 4 ou 5 jours pour rejoindre la France.

Je voudrais ici remercier tous les services d'UBFC qui ont fait leur possible pour trouver des avions afin de le faire sortir de Russie et qu'il arrive jusque chez nous.

Les conséquences sont également sur des masters Erasmus. Nous en avons parlé lors du dernier CA, nous avons un Master du côté de la physique quantique, le master QuanTEEM, un Erasmus Mundus avec l'institut de physique et des technologies de Moscou. On avait un problème parce que les collègues allemands et danois ne voulaient pas signer l'accord de consortium. On a réussi à les décider en disant que nous suspendions la participation de l'institut russe pendant le temps de la guerre.

Voilà pour les infos en lien avec cette guerre.

Madame Carroger ?

Mme Carroger.- Pour information, les hôpitaux se sont également mobilisés, en particulier les deux CHU. Nous allons envoyer du matériel et des fournitures médicales d'ici quelques jours.

Les hôpitaux se sont donc mobilisés pour aider l'Ukraine.

M. Grevey.- Merci.

Dans les autres informations, nous allons encore avoir deux médailles de bronze du CNRS cette année, c'est en effet une habitude d'avoir des médailles du CNRS, tout comme d'avoir des Lauriers INRAE. J'espère, pour les Lauriers INRAE, que nous aurons encore des chances cette année.

Pour le CNRS, il s'agit de deux médailles de bronze, l'une à un collègue du laboratoire Biogéosciences et l'autre à un collègue du laboratoire Femto. Je ne vais pas vous donner les noms parce que je ne sais pas si c'est officiel. Nous allons donc attendre.

Une autre information intéressante : nous avons un collègue du laboratoire Femto, Daniel Brunner, qui a gagné une bourse ERC Consolidator. Ce sont des bourses très sélectives. Nous avons des difficultés à en avoir sur le site et c'est vraiment un très bon message que d'en avoir une parce que cela montre que nos collègues sont brillants et que dès qu'ils comprennent comment répondre aux questions du jury, ils réussissent à passer les étapes.

Ensuite, je vais juste vous donner une information sur le site, sur l'évolution de la situation sur la structuration du site. Je ne souhaite pas que l'on fasse de débat étant donné que nous en avons parlé la dernière fois. C'est donc juste pour donner une information.

Je refais une petite chronologie. J'avais organisé une série de séminaires pour reparler des enjeux et des objectifs que les établissements souhaitent porter ensemble. Je voulais profiter de ce temps pour reparler de l'organisation des fonctions supports qui restent fragiles du côté d'UBFC, tant en finances qu'en termes de personnel. En finances parce que nous avons beaucoup de CDD et il faut pouvoir les financer. Et puis, au niveau des finances, parce que nous ne pouvons financer ces personnels qu'en prélevant une partie des frais de gestion sur les contrats.

Dans les statuts actuels, il est dit que les compétences et les missions s'appuient essentiellement en priorité sur les ressources en personnel des établissements membres. C'est un élément important parce qu'initialement, on ne devait pas créer d'administration du côté d'UBFC. Mais historiquement, une administration s'est créée.

Maintenant, l'idée est d'entendre ce qui a été dit également dans le rapport IGAENR de septembre 2018, qui indiquait qu'il fallait vraiment que cela se passe dans les établissements. C'est un point important.

Nous en avons discuté avec les chefs d'établissement et nos DGS vont travailler pour voir comment passer cette difficulté.

Lorsque nous avons démarré ces discussions - je vous l'avais dit -, il y avait une position tranchée du président de l'uB qui voulait aller en direction d'une convention de coordination territoriale, en sachant que le point d'achoppement majeur était la réponse ambiguë du ministère quant au double siège. L'ensemble des chefs d'établissement avait soutenu cette demande de double siège auprès du ministère, mais la réponse était un peu ambiguë.

En revanche, la proposition d'une convention de coordination territoriale n'est pas facile à accepter parce qu'il s'agit d'une dégradation dans la structuration du site. Ce qui a donc créé un peu de tensions avec tout ce qu'on a vu dans la presse, etc. J'avais demandé à la DGESIP de jouer un rôle d'arbitre pour que l'on réussisse à en rediscuter.

Il y a eu une réunion le 18 février où la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur de l'insertion professionnelle, de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur) et le SGPI (secrétariat général pour l'investissement) qui dépend du Premier Ministre et qui gère les PIA étaient présents. Ils nous ont dit qu'ils avaient deux convictions qui étaient que les équipes faisaient la pépite d'UBFC, qu'il y avait un gros potentiel à ne pas gâcher et qu'ISITE n'avait pas achoppé sur la science, qu'il fallait que l'ambition pour le site soit conservée au profit de recherche, formation, innovation, attractivité internationale et que nous n'avions pas d'autre choix que de réussir. Sinon, ce serait une véritable perte.

Ils nous ont bien dit que nous n'étions ni Lyon, ni Toulouse qui, lorsqu'ils perdent les PIA, perdent la cerise sur le gâteau. Ils ont dit que nous, c'est plutôt le "gâteau" que nous pouvions perdre. Ils nous ont dit de ne pas nous précipiter pour ne pas insulter l'avenir.

Concernant leur exigence, ils nous ont dit que quelle que soit la solution choisie, elle conviendrait si les degrés d'exigence et d'excellence n'étaient pas réduits et, avant de partir dans une direction, de vérifier que le présent n'est pas possible, c'est-à-dire si on ne peut pas améliorer le système actuel.

De nombreux soutiens à UBFC se sont manifestés, c'est clair : la Région, des agglomérations du côté de la Franche-Comté et puis surtout un groupe de personnels qui s'est réuni et qui a embarqué avec lui tout un ensemble, aussi bien de Bourguignons que de Francs-Comtois, pour discuter et formaliser leurs attentes en termes d'animation scientifique, de relations internationales et d'amélioration du fonctionnement.

Ils sont en train de travailler. Ils ont envoyé un mail à tous les chefs d'établissement disant qu'ils souhaitaient que nous communiquions cette information. Je vous fais donc passer cette information. Ils travaillent et ils nous feront part de leurs travaux une fois qu'ils auront avancé.

Je me suis assuré que toutes les sensibilités étaient autour de la table pour qu'il y ait une vraie représentativité de ce qui en sortira. Je pense que oui, mais je surveillerai que toutes les sensibilités soient tout de même là. Je vais essayer d'avoir cette information.

Par ailleurs, nous avons toute une série de réunions de travail avec les chefs d'établissement pour analyser les points de vue de chacun et retenir une solution qui, je l'espère, sera ambitieuse pour le site, donc soit une amélioration de la ComUE avec un double siège, soit une convention de coordination territoriale.

Pour information, si jamais il y avait un changement d'outil, ce serait pour le prochain contrat, c'est-à-dire début 2024.

De mon point de vue - qui n'engage que moi qui ne fais que porter la maison commune, ce qui fait que je suis quelque part juge et parti -, il faut vraiment que les chefs d'établissement retiennent une solution qui permette au site dans son ensemble d'être reconnu parce que si on descend du train de la transformation de l'enseignement supérieur au moment où il accélère, nous n'irons pas très loin et ce sera préjudiciable pour le site.

Mais j'ai bonne confiance dans le jugement des chefs d'établissement et je ne prendrai pas plus parti sur les solutions.

Voilà pour terminer sur les informations diverses.

Je vais vous proposer maintenant de passer directement au rapport n° 1.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 27 janvier 2022

On me dit que nous sommes 23 présents avec 9 procurations. Ce qui veut dire que nous sommes à 32 votes.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention, Monsieur Tatibouët.

Je vous remercie.

Unanimité moins 1 abstention.

M. Tatibouët.- Je ne souhaite pas prendre part au vote puisque je n'étais pas présent lors du précédent CA.

M. Grevey.- C'est noté.

2. Compte financier 2021

Nous passons maintenant au compte financier.

Nous avons une présentation relativement importante. Je laisserai la parole à Monsieur Noirjean et Madame Debiez, directeur des affaires financières et adjointe au directeur. Je crois qu'il y aura aussi une intervention de Madame Lecullier, notre agent comptable. Elle interviendra en deuxième temps.

Nous allons commencer par la présentation de l'ordonnateur et je laisse la parole aux collègues.

M. Noirjean.- Merci Monsieur le Président. Bonjour Mesdames les administratrices, bonjour Messieurs les administrateurs.

Nous vous présentons le compte financier qui est le document final de l'exercice 2021. Il a pour but de retracer l'exécution financière du budget initial 2021 et le budget rectificatif que vous avez voté en décembre 2021. Ces documents permettent à l'assemblée délibérante de justifier de l'exécution du budget tel qu'il avait été voté, de présenter à nouveau la situation patrimoniale de l'établissement.

Le compte financier est composé d'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur et d'un compte rendu du comptable. Nous avons deux types de tableaux, des états financiers qui relèvent de la comptabilité budgétaire et des états qui relèvent de la comptabilité générale.

Nous avons différents tableaux, des tableaux dans le cadre de l'action de l'ordonnateur qui sont soumis pour vote, comme vous le savez, les tableaux n° 1, 2, 4, 6 et 9 et des tableaux pour information, les tableaux 3, 5, 7 et 8. L'idée générale étant de présenter l'action de l'établissement et d'en déduire la projection financière et la soutenabilité de celui-ci.

Je suis revenu sur quelques points importants, sur la mécanique financière au sein d'UBFC pour présenter la particularité de cet établissement.

Cet établissement est majoritairement financé à travers des recettes dites fléchées. Ce sont des recettes que nous percevons en contrepartie d'opérations qui sont financées et pour lesquelles nous n'avons aucune liberté d'action.

85 à 90 % des recettes fléchées sont des recettes que l'on verse lorsqu'un contrat de subvention d'une opération de recherche ou d'une opération liée à la formation est signé entre un financeur ou plusieurs financeurs et l'établissement.

10 à 15 % des recettes sont des recettes dites globalisées, c'est-à-dire que l'établissement n'a qu'une marge de manœuvre financière et qu'une capacité d'action sur 10 à 15 % du budget qui lui est assigné.

Sur le plan des recettes, quelques points importants.

Le premier point : à la différence d'autres universités, UBFC ne vend rien, c'est-à-dire qu'elle ne vend pas de produits industriels ou commerciaux à la différence d'autres universités.

Les risques peuvent être élevés sur l'éligibilité des dépenses puisque si des dépenses ne sont pas déclarées éligibles par les financeurs, ce sont des moins-values financières.

Nous avons deux grands types de ressources, les subventions globalisées qui sont des subventions pour charge de service public, ou semi-globalisées puisque nous avons une capacité de main-d'œuvre. Et d'autres types de sources de recettes pour l'établissement : les frais de gestion que nous percevons quand nous avons le droit d'en percevoir sur les contrats de recherche. Nous percevons principalement des frais de gestion au regard des dépenses que nous exécutons sur les contrats de recherche qui sont financés par l'Union européenne et par l'ANR, la Région n'autorisant pas la perception de frais de gestion sur les contrats qu'elle finance.

M. Grevey.- Mais la Région finance des postes.

M. Noirjean.- À hauteur de 240 000 €.

J'ai indiqué, sans vouloir froisser les esprits, que c'est un établissement relativement pauvre ou pauvre, qui dispose de peu de fonds propres pour assurer son fonctionnement et exécuter l'ensemble des missions de conception, d'exécution, juridiques, administratives et financières qu'il supporte. Un ordre de grandeur, c'est autour de 2 M€. Je connais des associations qui ont 2,5 M€ par an pour tourner.

Les dépenses, au regard des recettes, sont soit globalisées, soit fléchées.

« Globalisées », c'est-à-dire pas de contrainte, si ce n'est les normes qui encadrent l'action de l'ordonnancement de la dépense et de son paiement.

« Fléchées » puisqu'elles sont exécutées dans le cadre d'un contrat de recherche et là, c'est finalement le contrat et le plan de financement qui donnent le ton pour réaliser ces dépenses.

Classiquement selon la GBCP, donc la réglementation financière de la fonction publique, nous avons trois natures de dépenses pour l'établissement : le fonctionnement, l'investissement et le personnel.

Le premier tableau est celui des emplois. Je cède la parole à Madame Debiez.

Mme Debiez.- Bonjour à toutes et à tous.

Le premier tableau budgétaire est en effet celui des emplois.

Le compte financier 2021 fait état d'une consommation de 366,52 ETPT en 2021, qui se répartissent entre 1,67 ETPT sous plafond et 364,85 ETPT hors plafond, c'est-à-dire sur les ressources propres de l'établissement.

Le taux d'exécution de consommation des emplois est de 90 % par rapport au budget modificatif. C'est un taux d'exécution satisfaisant compte tenu de la structure d'UBFC et de la visibilité que nous avons sur les prévisions de recrutements sur opérations fléchées.

2021 est marquée par la notification Etat titre 3 de quatre emplois ETPT, dont un emploi notifié depuis 2017 qui fait l'objet d'un reversement entre deux établissements membres (UTBM et AgroSup) pour le financement d'un poste de formation tout au long de la vie. C'est là un poste de BIATSS. Nous avons également trois postes pour 2021, deux contrats doctoraux en ETPT qui correspondent à huit emplois de contrats doctoraux sur 4 mois de l'année 2021.

Cette augmentation d'emplois sous plafond fait suite au complément du plan de relance de la Loi de Programmation de la Recherche.

Les huit contrats doctoraux n'ont pas tous fait l'objet d'une prise en charge en paies en 2021. Cela correspond plutôt à une consommation moyenne sur 3 mois de 0,67 ETPT. Sur ressources propres, ce sont les emplois de type doctorants, postdoctorants, enseignants représentent 278,74 ETPE et pour les emplois BIATSS : 86,11 ETPT.

La masse salariale consommée en 2021 est de 14 750 491 €.

On voit que les effectifs UBFC évoluent toujours à la hausse depuis 2017, année de commencement des premiers appels à projets de recherche. Ils impactent naturellement les montants annuels de masse salariale dans le même ordre de grandeur.

Entre 2020 et 2021, l'augmentation est de 24 % pour les effectifs UBFC. Si on met en relation la masse salariale et les emplois, on obtient un indicateur qui est le coût moyen d'un agent UBFC toutes catégories confondues. Ici, c'est un coût moyen uniquement pour des agents contractuels. Pour 2021, il est de 40 355 €, en hausse de 2 000 € par rapport à l'an dernier. Ceci parce qu'il y a eu des mesures réglementaires en 2021 qui ont gonflé le coût salarial d'un agent UBFC avec la revalorisation de la rémunération d'un contrat doctoral qui est passé de 1 768 € bruts à 1 866 € et des indemnités de fin de contrat pour des contrats dont la durée est inférieure à un an.

A cela s'ajoute que sur certaines paies, il y a eu des rappels de paie d'effectués sur des mois précédents qui ne dépendent pas d'emplois supplémentaires, ce qui fait mécaniquement augmenter le salaire moyen d'un agent sur un mois donné.

M. Noirjean.- Le tableau n° 2 présente le tableau des autorisations budgétaires, avec les autorisations d'engagement et les paiements qui ont eu lieu au cours de l'année passée.

En personnel, nous sommes à 14,70 M€ en AE et CP.

En fonctionnement et en investissement, nous sommes à 6,6 M€ en AE et en CP. Le petit différentiel provient d'une mobilisation de la trésorerie pour payer des factures de fin d'année 2020.

Par rapport au budget rectificatif et au budget initial, on constate - 3 M€ à chaque étape. Ils s'expliquent par une moindre consommation liée à une moindre activité sur certains programmes de recherche.

En investissement, on est sur la même tendance avec 1,8 M€ en AE et 2,1 M€ en CP, toujours avec cette même logique.

Ce que l'on peut remarquer et ce qu'on avait déjà indiqué, c'est que l'activité de l'établissement est particulière parce qu'elle repose sur beaucoup de ressources humaines, mais aussi sur l'achat de matériels qui peuvent être lourds et enfin des dépenses de fonctionnement pour faire tourner ces matériels et tourner les opérations de recherche qui peuvent parfois être récurrentes, ou élevées à l'unité. On a donc un bouquet de dépenses qui est composite.

Le solde budgétaire s'élève à 6,6 M€ parce que nous avons perçu plus d'encaissements que nous n'avons décaissé pour payer un ensemble de factures.

Les recettes s'élèvent à 30 M€, avec la même ventilation qu'indiquée en début d'exposé : une grosse partie de recettes dites fléchées, notamment sur des contrats (27,6 M€) et une partie importante dans les recettes globalisées (2,6 M€), notamment la subvention pour charge de service public et des recettes propres qui sont le fruit des frais de gestion que nous percevons, ainsi que les droits d'inscription des doctorants.

Ce que l'on doit noter, c'est que la subvention pour charge de service public est supérieure à celle qui nous a été notifiée dans la mesure où des encaissements ont été titrés et rapprochés cette année. En comptabilité budgétaire, c'est le fait générateur qui permet d'intégrer la recette dans la catégorie de recettes concernées.

M. Grevey.- Monsieur Bouchet pose une question. Je vais la reprendre.

Monsieur Bouchet demande où se situent les dotations aux amortissements des investissements des instruments et matériels de recherche.

M. Noirjean.- Ils ne se situent pas dans ces tableaux-là, mais dans la situation patrimoniale, les tableaux 6.

M. Grevey.- On verra donc cela plus loin.

M. Noirjean.- Le tableau des autorisations budgétaires, tel que prévu, montre des recettes plus élevées que les engagements et les paiements dans la mesure où, en fin d'exercice, nous avons reçu des recettes conséquentes, notamment de l'ANR et notamment sur le programme ISITE.

Vous avez à l'écran la ventilation des recettes par origine. Là aussi, ces origines relèvent des imputations que nous utilisons. On constate que les plus gros financeurs proviennent notamment de l'ANR avec 25,5 M€ et des ANR hors investissement d'avenir, hors PIA, donc les ANR génériques pour 5,3 M€.

Nous avons des subventions de la Région pour 5 M€ et des subventions de l'UE pour 2,4 M€. Ce sont les principaux financeurs de l'établissement sur les recettes dites fléchées.

Quand on prend le détail pour les recettes non-fléchées, on a la subvention de charge de service public, des subventions diverses pour 15 000 € qui proviennent d'une subvention de Belfort, des droits d'inscription encaissés à 531 000 €.

Je me suis trompé de colonne, je m'étais focalisé sur la colonne du BR.

Je reprends sur l'exécuté. Je vous prie de m'excuser.

18 M€ pour les investissements d'avenir.

4,6 M€ sur les génériques.

2,5 M€ sur la Région.

1,1 M€ sur l'UE.

La subvention pour charge de service public est à 1,8 M€ telle qu'on l'a vue.

Les 15 000 € viennent de Belfort.

531 000 € viennent principalement de droits d'inscription et diverses autres recettes.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'ANR, la Région, l'UE constituent les principales sources de financement sur les contrats fléchés.

On voit sur les graphes à l'écran le poids prépondérant de l'ANR dans les recettes que nous percevons.

En matière de crédits de paiement, vous avez une ventilation de l'utilisation des crédits de paiement par nature de dépense. On voit que le personnel est prépondérant puisqu'on a beaucoup de contrats doctoraux qui participent à l'effort de recherche de l'établissement, des postdocs et d'autres personnels CDD. On a pratiquement un tiers dédié au fonctionnement et un petit 10 % pour l'investissement. C'est donc une approche assez composite qui reflète bien l'activité économique de l'établissement.

Si nous prenons maintenant une répartition par mission, les missions étant une catégorisation que nous utilisons, nous voyons que la recherche dans son ensemble pèse pour 40 %, conformément à l'objet social de la ComUE, la formation pour 15 % et des crédits ISITE pour 33 %. Dans les crédits ISITE, on a autant d'actions à la recherche que d'actions à des soutiens tels que des financements de master. On voit que les affaires générales, le siège, ne représentent que 8 % de l'ensemble.

On constate une évolution des dépenses budgétaires, sachant que ce qui est prévu pour le BI est un peu particulier tout simplement parce que l'établissement engrange des PIA, des contrats de recherche. Il a une activité qui va crescendo et qui est le reflet de son dynamisme jusqu'à présent.

Vous avez ensuite un autre tableau qui vous présente les dépenses budgétaires par projet. Les principaux postes sont : la formation, les pôles médicaux, la recherche et le siège. On constate là aussi le poids prépondérant de la recherche et de la formation dans l'activité financière de l'établissement partant de son activité opérationnelle, les deux piliers étant la recherche et la formation pour la ComUE.

Le tableau 3, pour information, présente les recettes par type de nature et par origine. Ce tableau affine le tableau n° 2. Le fait majeur à retenir est que la plupart de ces recettes sont des recettes fléchées et peu sont des recettes globalisées au regard du budget.

Les dépenses par destination reflètent l'activité économique par type d'action au niveau de l'établissement. Actuellement, ce sont les dépenses qui concernent l'axe recherche et l'ensemble des sciences dites de la nature qui constituent le gros des dépenses de l'établissement, la formation initiale étant le deuxième poste et ensuite le soutien et le support pour le troisième poste. Dans l'ensemble de ces dépenses, on a la répartition par nature de dépenses (personnel, fonctionnement et investissement).

Le tableau d'équilibre financier vise à apprécier l'impact sur la trésorerie. Sur le bloc de gauche, vous avez les besoins et sur le bloc de droite, comment sont financés ces besoins.

Dans les premières lignes, le solde budgétaire est positionné à 6,6 M€. C'est le solde budgétaire qu'on a vu dans le tableau 2, donc l'excédent budgétaire.

Ensuite, dans les blocs orangés, on distingue ce qui a été mobilisé par la trésorerie et ce qui a été financé par la trésorerie. Ces blocs orangés matérialisent les dépenses extrabudgétaires, donc qui mobilisent directement la trésorerie sans passer par le système des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Nous avons des opérations pour compte de tiers et divers autres décaissements non budgétaires pour 5 042 000 € et 47 000 €. Nous avons des encaissements, notamment au titre de la TVA, puis 851 000 € et 2,7 M€ pour des autres encaissements non budgétaires.

Ce qu'il faut retenir de ces blocs, c'est que c'est toujours la même logique qui est qu'on utilise des moyens comptables pour verser de l'argent à des tiers. Néanmoins, dans ce cas précis, une partie de ces opérations comptables ont mobilisé de la trésorerie alors qu'elles auraient dû mobiliser aussi de la comptabilité budgétaire. Ce sont des chiffres qui sont élevés, mais qui ne retracent pas l'ensemble des dépenses qu'on aurait dû réaliser pour compte de tiers, qui seraient normalement inférieures. Par exemple, les versements pour master ont été traités en mobilisant la trésorerie mais pas en mobilisant la comptabilité budgétaire, c'est pour cela qu'on a des volumes importants dans les opérations pour compte de tiers.

Les colonnes grisées indiquent d'où provient l'ensemble des fonds, si ce sont des fonds qui ont été utilisés à partir de trésorerie fléchée ou si ce sont des fonds qui proviennent de la trésorerie non fléchée puisque ce tableau est en relation avec le tableau 5 qu'on va voir après et le tableau 7 qui présente le plan de trésorerie et l'ensemble des crédits spécialisés en fonction de leur nature (fléchés ou non fléchés, globalisés ou non globalisés).

On constate un abondement de trésorerie de 5,8 M€, ce qui est logique puisqu'on avait déjà un solde budgétaire positif et qu'on a prélevé de la trésorerie non-fléchée pour faire face à des besoins cette année.

Sur le tableau suivant, vous avez l'ensemble des opérations pour compte de tiers qui sont synthétisées, avec deux aspects, l'aspect TVA puisqu'en fonction du régime fiscal des opérations, les dépenses et les recettes sont hors taxes ou TTC. Elles sont hors taxes lorsque l'opération a un potentiel valorisable. Elles sont TTC lorsqu'elles n'ont pas de potentiel valorisable.

Pour mémoire, puisqu'on opère maintenant des opérations qui ont été montées à l'université de Bourgogne, l'approche de l'université de Bourgogne est de considérer que toutes les opérations de recherche ont un potentiel valorisable alors que l'approche à l'université de Franche-Comté est de s'appuyer sur les déclarations du porteur de projet qui détermine si sa recherche aura un potentiel valorisable ou pas. Les deux approches sont pertinentes et ne sont pas remises en cause par les organismes de contrôle.

L'ensemble des déplacements sont des décaissements que nous avons réalisés en mobilisant directement la trésorerie. Par exemple : les versements des masters pour 1,3 M€. Ces décaissements auraient dû être traités aussi en comptabilité budgétaire.

Je passe aux tableaux 6 de situation patrimoniale.

Le premier tableau est le compte de résultat, c'est l'ensemble des charges et des produits qui permettent le fonctionnement de l'établissement. Le compte de résultat ne reflète pas l'ensemble des dépenses d'investissement. Là, on est dans le cadre de la comptabilité générale et ce sont des comptes de classe 6 en charges et des comptes de classe 7 en produits. Dans les comptes de classe 7, on voit l'ensemble des charges de personnel et l'ensemble des charges dites de fonctionnement.

Le total des charges est de 22,8 M€ et dans l'ensemble des produits qui concourent à financer ces charges, nous avons la subvention de l'Etat pour 1,6 M€ et diverses autres subventions pour 22,9 M€.

Le compte de résultat reste positif à 89 000 €, alors que les comptes de résultat, autant en phase de présentation du budget initial que du budget rectificatif, étaient largement supérieurs, ainsi que le compte de résultat du compte financier de 2020.

Quelques explications permettent de comprendre pourquoi le bénéfice est bien plus faible que projeté et que constaté les années précédentes.

Premièrement, nous avons dû retraiter un certain nombre de produits dans la mesure où, pour faire simple, ils avaient été cumulés année après année au lieu d'être retraités année après année. Ce qui fait que les années précédentes, un certain volume de produits aurait dû normalement être retraité du compte de résultat et il ne l'a pas été. Ce qui gonflait artificiellement la partie droite du compte de résultat, donc les produits.

Deuxième point important, les frais de gestion que nous avons perçus sont inférieurs à ce que nous envisagions dans la mesure où ils sont assis sur l'ensemble des dépenses des contrats de recherche. Si on réalise moins de dépenses éligibles que prévu, les frais de gestion sont moins élevés que prévu, c'est donc un bénéfice moindre.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'un établissement universitaire, à la différence d'une entreprise, n'a pas pour objet social le profit. Le fait que le bénéfice soit moindre doit donc être apprécié au regard de son objet social.

Deuxièmement, ce que nous avons conclu, c'est que les bénéfices passés ne reflétaient pas l'activité économique de l'établissement dans la mesure où, au regard de la marge de manœuvre que nous avons, au regard de la structure des recettes et de la structure des dépenses, ces montants étaient surestimés et surévalués.

On vous présente ensuite la capacité d'autofinancement. Pour répondre à la question, la capacité d'autofinancement porte sur la capacité d'investir à l'avenir dans des biens et cette capacité d'autofinancement, au regard là aussi de l'activité de l'établissement et au regard de son capital, s'élève cette année à 151 000 € alors qu'elle était présentée à plus de 1,3 M€ dans la mesure où on voit, en entrée de tableau, que le résultat de l'exercice est *grosso modo* 10 fois inférieur au résultat des exercices des années passées, ce qui a donc forcément déjà un impact sur la capacité d'autofinancement qui reste positive. Néanmoins, cette capacité d'autofinancement est plus conforme aux besoins de l'établissement cette année que ce qu'on pouvait présenter les années précédentes.

Par exemple, UBFC, c'est trois bâtiments que nous louons (le siège, la MRI et la présidence). Nous ne sommes pas propriétaire des biens. Nos besoins en investissement restent donc réduits à du matériel informatique. À la MRI, nous n'avons pas de besoin d'investissement particulier, si ce n'est un peu de bureautique et éventuellement faire quelques travaux ici puisque les clauses du bail stipulent que nous devons participer à des travaux d'entretien du parc immobilier. Mais finalement, nos besoins d'investissement restent modestes au regard du fonctionnement de la ComUE.

Le tableau suivant présente le prélèvement ou l'apport au fonds de roulement, le fonds de roulement étant l'ensemble des dépenses auxquelles nous aurons à faire face dans le futur. Les calculs de ces indicateurs de gestion montrent que nous avons dû mobiliser 411 000 € sur le fonds de roulement. Nous avons là aussi l'indication d'une utilisation de ces crédits qui démontre que l'établissement n'a pas une marge de manœuvre financière très importante.

Nous avons ensuite quelques indicateurs clés.

Pour la variation du fonds de roulement, nous avons prélevé 411 000 € dans le fonds de roulement.

Le niveau du besoin en fonds de roulement est de -5,5 M€.

La variation de trésorerie est de 5 129 000 €, que l'on va retrouver ultérieurement.

Le niveau du fonds de roulement est le résultat du niveau du besoin en fonds de roulement moins le niveau de la trésorerie. Nous avons, en entrée de trésorerie cette année, 22,2 M€ mais nous savons que nous aurons besoin de décaisser 20 M€. Il restera donc 1,8 M€.

Vous avez ensuite un tableau synthétique qui vous présente la situation patrimoniale entre 2016 et 2021, qui montre, principalement entre 2018 et 2020, un résultat qui, notamment parce qu'il n'y a pas eu de retraitements comptables, n'est pas en rapport avec l'activité économique de l'établissement.

Le plan de trésorerie montre mois après mois l'ensemble des dépenses et des recettes que l'établissement encaisse et décaisse. Un indicateur clé : les dépenses de personnel s'élèvent en moyenne entre 1,2 M€ et 1,3 M€ par mois. C'est un premier indicateur important. On a la ventilation des recettes fléchées, non-fléchées et des dépenses fléchées, non-fléchées. On a aussi l'indication des opérations pour compte de tiers. On entre, au 1^{er} janvier 2021, avec un solde de 17,1 M€ en trésorerie et on finit l'année avec un solde à 22,2 M€, donc un excédent sur la trésorerie de +5 M€. Mais cet excédent sera réutilisé pour faire face à l'ensemble de nos dépenses.

M. Grevey.- Monsieur Bouchet a une question.

M. Bouchet.- Je suis désolé car j'ai une très mauvaise connexion.

Je reviens toujours sur ma problématique liée aux amortissements. C'est peut-être quelque chose que vous avez expliqué par le passé et à auquel je n'ai pas fait attention. Dans le cadre de gros contrats ANR nécessitant des gros investissements matériels, de plateformes ou d'outils de mesure qui vont dans les laboratoires, est-il prévu, pour le renouvellement ou la pérennisation de ces matériels, un amortissement spécifique ou est-ce que c'est le laboratoire ou l'établissement qui prendra cela en charge dans le cas où l'équipe de recherche n'obtiendrait pas un nouveau contrat pour continuer et pérenniser ce qu'elle avait établi dans le précédent ?

M. Noirjean.- Pour les immobilisations, les dépenses en investissement font l'objet d'un traitement comptable et effectivement, un matériel informatique est amorti sur 4 ans, c'est un amortissement linéaire. Un matériel plus important peut être amorti sur 6 ans. Les biens sont donc effectivement amortis, si c'est le sens de votre question, et ils sont amortis par l'établissement, par la ComUE.

M. Grevey.- Quand il y a des subventions, c'est neutralisé ?

M. Noirjean.- Dans les produits, on a les subventions et des amortissements en charges.

M. Grevey.- Je vais donner une information, mais je ne sais pas cela répond à votre question.

Lorsqu'on achète un équipement qui a été subventionné, l'amortissement est quelque part neutralisé.

Madame Lecullier veut intervenir.

Mme Lecullier.- Oui. Bonjour à tous.

Je peux préciser que tous les biens qui entrent dans l'inventaire, dans l'actif de la ComUE UBFC vont être amortis et effectivement, tous les biens qui sont subventionnés dans le cadre des contrats de recherche le sont à 100 % et on a une reprise en produits

de la subvention qui va couvrir la charge d'amortissement. Du coup, l'amortissement n'a pas d'impact sur le résultat de l'établissement.

Les seuls biens qui sont amortis et qui ne font pas l'objet d'une compensation par une reprise de subvention, ce seraient les biens qui ne seraient pas subventionnés du tout ou qui ne le seraient que partiellement.

Pour répondre à la question de Monsieur Bouchet, il y aura effectivement un renouvellement à un moment donné du matériel et ce renouvellement, si le contrat ne mentionne pas que le renouvellement sera subventionné ou sera financé, ce sera forcément à un moment donné à la charge de l'établissement.

Est-ce que cela répond à la question ?

(Réponse de M. Bouchet inaudible).

M. Grevey.- Est-il possible d'écrire la question ?

Je vous propose de continuer.

Si Monsieur Bouchet peut écrire sa question, on pourra peut-être répondre.

Si'il n'y a pas d'autres questions, on continue en attendant.

M. Noirjean.- Le tableau suivant à vocation à présenter les opérations qui sont liées à des recettes fléchées, donc à des contrats de recherche, qui montrent l'ampleur des financements au bénéfice d'UBFC. Pour le compte financier, on a une position de financement à 16 millions, donc +16 M€, on a des recettes fléchées à 13 M€. On a des dépenses sur recettes fléchées de 21 M€, donc un solde de -8 M€, mais qui est compensé par des positions de financement ultérieures à +16 M€.

Ce qui fait qu'on arrive à un positionnement de financement sur les recettes fléchées en sortie d'exercice de 4 M€, ce qui laisse une marge peu importante pour ce type d'opérations. Ceci implique de faire remonter régulièrement les déclarations de dépenses de manière à percevoir les financements et les soldes sur ces opérations.

Le tableau 9 qu'on ne vous avait pas présenté montre le montant total de ces opérations qui s'élève à 184 M€. Il y a un premier commentaire à faire. Pour faire simple, jusqu'à présent, l'opération ISITE affichait un montant de 36 M€ et cette opération que j'appelle « mère » participait au financement d'opérations dites « filles », le problème étant que pour ces opérations « filles », le montant des opérations et les recettes prévues, notamment quand l'ANR cofinance ces opérations, forment une sorte de doublon.

Le montant total des opérations doit donc être corrigé au cours de cette année pour éliminer cette sorte d'artefact comptable et financier qui amène à avoir un doublon d'opérations sur les opérations financées par ISITE.

Au titre des années intérieures, nous avons engagé 36 M€. Au titre de cette année, nous avons consommé 21 M€. On a donc consommé 57 M€, non pas sur 184 M€ mais autour de 150 M€.

En matière de dépenses, on a payé 33 M€ au titre des années antérieures et 21 M€ cette année. On a donc payé 54 M€. Il y a un delta de 2,6 M€ d'encours sur nos engagements passés.

Cela nous permet de nous projeter dans ce type d'opération ; vous avez ici le tableau de synthèse, sachant que plus de 500 opérations sont référencées depuis la création d'UBFC. Pour des facilités de lecture, on ne les a pas mises sur ce diaporama.

M. Grevey.- Ce qui veut dire, Monsieur Noirjean, qu'au lieu d'avoir à peu près 127 M€ dans les restes à engager sur opérations, on est plutôt aux alentours de 97 M€ et c'est quelque chose qui va se caler dans le courant de l'année.

M. Noirjean.- Oui, dans le courant de l'année, quand on aura retoilé l'ensemble de ces opérations qui peuvent poser problème dans le système d'information financier telles qu'elles ont été pensées et intégrées.

À la base, c'est plus un problème de système d'information financier qui n'est pas prévu pour héberger des opérations « mère » et des opérations « fille ». Il aurait fallu prendre le problème autrement et découper dans les recettes que nous recevons des montants pour les positionner directement sur les opérations subventionnées par l'ANR.

En matière de recettes, on est sur les mêmes paramètres : un montant total de recettes potentielles qui ne devrait pas être de 184 M€ à causer des doublons, sachant qu'on l'a déjà présenté de cette façon. On a déjà encaissé 30 M€ au cours des années antérieures. On a encaissé 13 M€ cette année. Il resterait donc autour de 110 M€ à encaisser.

Ceci montre que nous avons là aussi encore un travail en matière d'exécution financière important tout au long des années à venir pour accompagner la réalisation des opérations de recherche.

M. Grevey.- Merci Monsieur Noirjean.

Est-ce que Madame Lecullier prend la main directement ?

Mme Lecullier.- Oui, je peux.

Je vais répondre à la question que Monsieur Bouchet a écrite, que je reprends : « *Imaginons un laboratoire qui investit 1 M€ dans un matériel dans le cadre d'une opération ANR sur 4 ans. Si l'amortissement de ce matériel est prévu sur 6 ans et que le labo n'a pas pu bénéficier d'un nouveau contrat utilisant ce matériel, à qui va l'amortissement de ce matériel après 6 ans ?* ».

Le labo a investi 1 M€ qui a été financé totalement par l'ANR. La durée du contrat qui est de 4 ans n'est pas liée à la durée de l'amortissement qui est de 6 ans. La durée d'amortissement du matériel a été décidée par l'établissement. Au bout de 6 ans, le matériel est complètement amorti, ce qui veut dire que dans notre bilan, il compte pour zéro. Cela ne compte plus dans l'inventaire, la valeur nette est à zéro. Ce qui n'empêche pas que vous puissiez continuer à vous en servir. Il n'y a pas de lien entre le contrat qui vous lie à l'ANR et la durée d'amortissement.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. Grevey.- C'est bon, Monsieur Bouchet ?

(Signe affirmatif de M. Bouchet).

Mme Lecullier.- Je vais donc prendre la suite d'Eric Noirjean et d'Audrey Debiez pour la présentation de ce compte financier, donc pour la partie comptable.

Audrey et Éric ont plutôt présenté la partie budgétaire et Éric a commencé à vous commenter le tableau 6 de la situation patrimoniale et le compte de résultat.

Je vais peut-être faire quelques répétitions ou compléter ce qui a déjà été dit.

Comme cela vient de vous être présenté, le résultat comptable de l'exercice 2021 est de 89 609,13 €. Ce résultat comptable, c'est la contraction entre les charges et les produits, c'est-à-dire que nous avons des produits qui sont supérieurs de 89 000 € par rapport aux charges sur l'exercice 2021. La CAF est de 151 965 €, comme vous l'a présentée Eric.

La différence entre la CAF et le résultat, c'est la différence qui provient des amortissements. On a une charge d'amortissements d'un peu plus de 1,5 M€ compensée par une recette qui provient des reprises de subvention. Il y a une différence de 62 000 € entre le résultat et la CAF et cette différence correspond à la différence entre la charge d'amortissements et les reprises de subventions. C'est-à-dire que l'amortissement total pour toutes nos immobilisations nous coûte en charges 62 000 € et non 1,5 M€ puisqu'il y a des reprises pour un peu plus de 1,4 M€.

La capacité d'autofinancement est un retraitement du résultat comptable.

Comme vous l'a dit Éric, la CAF est normalement destinée à des dépenses futures en investissement. Au vu de la structure et des propriétés particulières de la ComUE, il n'est pas bizarre de voir une CAF de 151 000 € uniquement puisqu'il n'y a pas beaucoup d'investissements en face pour le moment.

Le résultat comptable comprend des opérations qui donnent lieu à des flux de trésorerie, tous les encaissements et les décaissements, ainsi que des opérations qui ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie, les amortissements et les reprises de financement des subventions. Là, il n'y a pas de décaissement, ni d'encaissement.

Concernant l'évolution des charges et des produits, on voit une forte augmentation des charges d'année en année et elle est suivie par l'évolution des produits. Produits et charges, on voit que la courbe est à peu près identique, sauf qu'entre 2021 et 2020, les charges ont augmenté de 36 % alors que les produits n'ont augmenté que de 29 %. On peut pondérer un peu cet écart entre les deux parce qu'il pourrait paraître inquiétant que nous ayons un peu moins d'évolution de produits par rapport à nos charges. On peut pondérer un peu puisqu'en 2021, on a retraité des opérations, notamment de produits à recevoir.

Les produits à recevoir avaient été cumulés depuis le début de l'existence de la ComUE sans jamais avoir été fiabilisés. Là, on a décidé de contrepasser tous les produits à recevoir depuis la création de la ComUE jusqu'en 2020 inclus, on a tout contrepassé pour recomptabiliser les produits à recevoir et partiellement fiabiliser puisque nous allons continuer ce travail sur 2022.

Il y a eu une surévaluation de ces produits à recevoir qui ont gonflé les résultats de 2019 et 2020. On voit bien, sur les résultats de 2019 et 2020, que ces gros résultats peuvent paraître anormaux. J'en reparlerai après.

Les charges ont augmenté pour 28 % sur des charges diverses, 31 % sur les charges de personnel. Audrey et Éric vous ont expliqué pourquoi. Et nous avons +66 % d'amortissement, ce qui paraît normal puisque nous avons des contrats qui courent et des opérations qui aboutissent. Tout ce qui a abouti au niveau des opérations et des contrats de recherche a donné lieu à des investissements qui génèrent des amortissements. Voilà pour les charges.

Pour les produits, on a une augmentation de 20 %. Une augmentation importante aussi puisque nous étions à moins de 23 M€ l'année dernière, il s'agit donc d'une augmentation de 29 % des produits qui est inférieure à l'augmentation des charges, comme je vous l'ai expliqué.

Au niveau des produits, nous avons une augmentation régulière sur tous les produits, mais Éric vous en a parlé au niveau de la comptabilité budgétaire.

Ce que l'on peut noter sur les produits, c'est que les ressources propres, c'est-à-dire les ressources qui servent à financer le fonctionnement de la ComUE, donc le fonctionnement administratif, le siège, sont aujourd'hui très limitées puisqu'elles se limitent aux droits d'inscription, à la subvention pour charge, à la participation des membres et aux frais de gestion. On voit bien qu'on reste très dépendant de ces ressources propres. C'est là où il faudra réfléchir à comment les faire éventuellement évoluer.

90 % des produits couvrent 90 % des dépenses sur les contrats de recherche. La marge de manœuvre est d'environ 10 à 15 % qui restent sur le fonctionnement du siège. Normalement, les 90 % de produits et charges relatifs aux contrats de recherche ne sont pas censés dégager beaucoup d'excédents, sauf les frais de gestion. C'est ce qui explique le résultat de cette année, à 89 000 €, qui me semble assez réaliste puisqu'il n'est basé que sur 10 % de l'activité de la ComUE.

Sur la diapo suivante, vous avez le résultat. On voit bien qu'on a deux pics en 2019 et 2020. Ces deux pics sont dus à plusieurs choses, certainement à une grosse surévaluation des produits à recevoir. Nous sommes en train de le fiabiliser. Ceci a eu un impact sur le résultat de 2021.

Par exemple, sur le résultat de 2019, il y a eu une opération retraitée en 2020 pour 622 000 €. Vous vous en souvenez peut-être ; une délibération avait été prise afin de permettre la correction sur 2021. C'est-à-dire que le résultat de 2019 n'aurait pas dû

être de 1,3 M€, mais de 1,3 M€ moins les 622 000 € qui ont été retraités l'année dernière. On diminue donc déjà de presque moitié le résultat de 2019 si on tient compte de cette opération qui a été régularisée.

La fiabilisation de ces opérations des produits à recevoir va se poursuivre sur 2022. On ne fera pas peser ces corrections sur l'exercice 2022, elles seront faites directement sur les exercices antérieurs. Pour 2022, les résultats ne seront donc pas faussés ; on n'aura pas d'impact sur le résultat 2022.

Sur la diapo suivante, vous avez des indicateurs financiers avec une trésorerie de 22 276 000 € au 31 décembre 2021. Cette trésorerie est déjà consommée pour 20 439 000 € puisque ce sont des opérations fléchées. Le besoin en fonds de roulement, qui est de -20 M€, ce sont des avances de trésorerie pour les contrats de recherche en cours, en grande partie les financements de l'ANR qui arrivent en avance.

On voit que ce qui est dégagé, c'est-à-dire la différence dans le fonds de roulement, est de 1,8 M€. Ce n'est pas énorme mais, pour l'instant, cela représente 31 jours de fonds de roulement, la limite étant de 30 jours. On n'est donc pas encore dans le rouge, mais c'est un point de vigilance. On surveillera régulièrement ce fonds de roulement pour s'assurer que le rapport entre la trésorerie, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement n'est pas inquiétant. Pour le moment, nous sommes encore dans les clous avec 31 jours au lieu de 51 jours l'année dernière, donc à prendre de façon un peu réservée par rapport aux résultats des années précédentes qui ont été surévalués.

Sur le graphique en bas de l'écran, on voit que la tendance depuis plusieurs années, donc le rapport entre la trésorerie, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, c'est qu'il n'y a pas d'évolution. On est toujours sur les mêmes courbes, ce qui veut dire que notre trésorerie, pour l'instant, nous permet d'assumer les dépenses qui sont dans les tuyaux.

On ne vit pas à découvert, ce n'est pas tout à fait cela, mais on vit tout de même sur les avances de trésorerie qui nous sont faites notamment par l'ANR, par les financeurs. Ce qui veut dire que si on a d'autres financeurs - ce qui arrive de plus en plus - qui ne nous versent les subventions que lorsque les dépenses ont été effectuées au vu des dépenses justifiées, à un moment donné on sera peut-être coincé pour faire de l'avance qu'on n'aura plus. Pour le moment, on vit sur l'avance de l'ANR.

Il y a une question sur la perte d'ISITE pour 2022. Je laisserai ensuite la main à Éric Noirjean pour répondre.

En conclusion, il y a un roulement. On se sert des avances de trésorerie pour financer toutes les dépenses en cours. Les points de vigilance auxquels il faudra faire attention portent donc sur le pilotage de la trésorerie. On va vraiment regarder cela de près, surtout l'exercice 2022 et par la suite aussi. Il faudrait être vraiment très attentionné par rapport aux justifications des dépenses, faire attention à l'exhaustivité et à l'éligibilité des dépenses pour obtenir les financements complets. Ce sera vraiment quelque chose d'important si nous voulons récupérer nos financements en totalité parce qu'imaginons qu'on se loupe sur la justification de ces dépenses, ce sont des financements que nous n'aurions pas et qui nous mettraient vraiment en difficulté.

Ensuite, effectuer un suivi aussi assez précis des ressources propres pour qu'elles puissent être suffisantes pour assurer les dépenses hors projets financés par l'ANR et les autres financeurs.

Voilà pour ma présentation. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Grevey.- Est-ce que l'on répond à la question ?

M. Noirjean.- « *Situer la perte d'ISITE pour 2022* ». On ne la situera pas en 2022 dans la mesure où, en recettes, nous avons encore des encaissements à avoir pour ISITE et, en dépenses, nous avons encore 2 ans de dépenses à réaliser. Ce n'est donc pas à ce niveau-là que nous verrons la perte d'ISITE nous frapper.

Une fois qu'on aura réglé ISITE tant en dépenses qu'en recettes, nous aurons des recettes bien moindres puisqu'ISITE, c'était 10 millions par an en moyenne et des dépenses corrélativement bien moindres aussi.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des questions pour Madame Lecullier, Monsieur Noirjean ou Madame Debiez.

Mme Lecullier.- Je peux compléter sur ce dernier tableau qui est à l'écran, donc le résultat avec la capacité d'autofinancement qui ont été expliqués. Par contre, sur le prélèvement sur fonds de roulement, le fonds de roulement est alimenté par les résultats successifs des exercices. Là, vous avez un prélèvement sur fonds de roulement qui est de 411 000 € en 2021. Il faut tout de même préciser que du coup, ce prélèvement sur le fonds de roulement, je le couperais en deux parce qu'on a les 622 000 € qui ont été retraités sur l'exercice 2019. Cela a été retraité cette année et, du coup, il y a un impact sur le prélèvement dans le fonds de roulement.

Si on neutralise ces 622 000 € liés à l'exercice 2019, on n'est plus à -411 000 €, on serait plutôt à un apport au fonds de roulement pour 2021 puisque les -411 000 € comprennent les -622 000 € retraités. On serait donc à 200 000 € d'apports au fonds de roulement pour 2021 si on neutralisait cette opération relative à l'exercice 2019.

Je ne sais pas si je me suis bien expliquée, mais il est important de le préciser parce qu'au niveau de l'affichage, on voit un prélèvement sur le fonds de roulement qui peut affoler un peu alors qu'en fait, cela concerne en partie -622 000 € de 2019 où il y avait un résultat de 1,3 M€.

M. Grevey.- Merci Madame Lecullier.
Monsieur De La Brosse a une question.

M. De La Brosse.- J'ai une question qui est un peu liée à la projection de l'arrêt d'ISITE.

Je comprends bien que, sur 2022, cela n'a pas forcément beaucoup d'impacts, mais ce qui semble clair, c'est qu'on avait obtenu des financements pour des projets qui étaient sur plusieurs années et qu'après, il y a une sorte d'effet ciseaux. Le seul tableau que j'ai vu qui semble un peu donner une projection, c'est le tableau 8. Je ne sais plus quel *slide* c'était, mais dans les documents qu'on a reçus avant, c'était le tableau 8 et il mérite à mon avis une explication parce qu'il n'est pas très rassurant.

Si je prends la dernière case en bas à droite, on voit qu'on a un petit problème de trésorerie.

M. Noirjean.- Ce n'est pas un problème de trésorerie puisqu'on aura des recettes à encaisser sur toutes ces opérations.

M. De La Brosse.- Des recettes que les financeurs nous ont promises ou que l'on doit trouver ?

M. Noirjean.- Ce sont des recettes fléchées, donc des contrats fléchés. L'intérêt de la ComUE, c'est que comme on a beaucoup de contrats fléchés, on est sûr d'avoir les recettes correspondantes, sauf si on fait des dépenses qui sont inéligibles.

C'est bien entendu de la responsabilité des porteurs de projet et de l'ordonnateur que de s'assurer que l'ensemble des dépenses réalisées sont éligibles.

M. De La Brosse.- Ce qui va équilibrer les 32 millions qui sont en bas, ce sont donc les versements qui nous ont été promis par les différents financeurs.

M. Noirjean.- Oui. Et quand on voit le tableau 9 des recettes, on sait qu'on a encore des dizaines de millions d'euros à percevoir puisqu'on n'a pas loin de 500 opérations de recherche.

M. De La Brosse.- Après, le sens de ma question est de savoir comment tout cela se déboucle.

M. Noirjean.- Au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, on exécute des dépenses, on fait remonter nos dépenses aux financeurs qui nous versent les subventions promises dans le cadre du contrat.

M. De La Brosse.- Cela me paraît un principe très simple. Après, c'est vous qui faites les projections. Donc si vous n'êtes pas inquiet, je n'ai aucune raison de l'être.

M. Noirjean.- En plus, il manque les 97 à percevoir plus loin, c'est-à-dire qu'il manque 2024, 25, 26 et 27.

Si je prends par exemple une opération phares comme Harmi, elle n'a pas été entrée en comptabilité l'année dernière puisque tout n'était pas encore signé, mais elle va se prolonger jusqu'en 2029. En 2022, on va intégrer Harmi dans notre comptabilité et l'idéal serait de faire des projections tout au long de la décennie et donc, tout au long de la décennie, d'intégrer l'ensemble des recettes qui seront peu à peu versées.

La difficulté pour nous, c'est premièrement d'exécuter des dépenses éligibles. Si, demain, un porteur de projet veut acheter une Rolls Royce et qu'il y arrive – ce qui est hautement improbable –, les financeurs la considéreraient comme inéligible. C'est là un exemple grossier, mais si je prends au niveau des contrats européens, les auditeurs des dépenses peuvent demander si les dépenses ont été régulièrement effectuées au regard des marchés publics, par exemple. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est la capacité de nos services à remonter dans le temps avec une fluidité la plus importante possible les dépenses auprès de nos financeurs, qu'eux-mêmes soient en capacité de les traiter dans des délais raisonnables de manière que nous recevions les subventions. Là aussi, si je prends l'Europe, on sait que les auditeurs peuvent avoir de 3 à 6 mois de retard actuellement. Si je prends la Région, cette dernière est très demandeuse que nous remontions régulièrement des dépenses pour qu'elle-même puisse nous verser les subventions. Ce qui est bénéfique pour nous, bénéfique pour cette collectivité dans la mesure où cela lui permet de montrer aux élus que les subventions accordées ont une opportunité tout à fait valable et que l'action de soutien de la Région auprès de l'établissement est bénéfique.

Un contrat de recherche est quelque chose d'assez simple, ce sont des recettes et des dépenses et tout va bien. C'est plutôt le traitement de ce contrat de recherche, sur un plan administratif et financier, qui peut induire des complications telles que je les ai présentées et notamment sur les risques d'inéligibilité d'une dépense, sachant que ce risque est mesuré. Il ne faut pas imaginer que dès que l'on fait un engagement juridique pour acheter un matériel, il faut s'inquiéter de son inéligibilité ; il faut simplement le vérifier.

Il y a aussi la nécessité de remonter régulièrement nos dépenses auprès de nos financeurs pour percevoir les subventions.

M. Grevey.- Merci Monsieur Noirjean. Je crois que cela a répondu à la question de Monsieur De La Brosse, sauf si je me trompe.

M. De La Brosse.- Non, c'est bon.

M. Grevey.- Madame Pucéat.

Mme Pucéat.- Bonjour. C'est juste pour continuer sur ce point.

A-t-on une idée, pour l'instant, du pourcentage de dépenses éligibles ou inéligibles jusqu'à présent ? Est-ce que la plupart des dépenses ont été éligibles ? Est-ce que l'on sait déjà s'il y a eu des soucis ? Si oui, dans quelle proportion ?

A-t-on déjà une petite idée sur les projets qui arrivent à leur terme ?

M. Noirjean.- On en a une idée. Je vais répondre par défaut.

Pour l'ANR, on a une idée qui est qu'on n'a pas d'idée dans la mesure où on a remonté toutes nos dépenses et on a reçu les fonds correspondants quand il y avait besoin.

Cela peut être rassurant, mais on ne sait pas trop quel est le plan de contrôle des dépenses au niveau de l'ANR et si, un jour - je ne sais pourquoi - on pourrait considérer que certaines dépenses ont été inéligibles. Néanmoins, nous avons différents financeurs avec des niveaux de contrôle différents et nous avons aussi des plans de financement qui peuvent être différents.

Pour l'ANR, les plans de financement peuvent être assez larges, par exemple des dépenses de matériels et des dépenses d'équipements pour plus de 4 000 € et on y met dedans un certain nombre de matériels alors que l'on peut avoir des contrats européens où le niveau de contrôle est beaucoup plus dur et où le niveau de précision peut être aussi plus important.

Pour l'instant, nous n'avons pas eu de problème. Nous ne nous sommes jamais fait retoquer, ni à l'Europe, ni à la Région, ni à l'ANR des dépenses considérées comme inéligibles.

M. Grevey.- Merci.
Monsieur Piat.

M. Piat.- Bonjour. Merci pour cette présentation qui montre bien, sur le plan financier et budgétaire, les contraintes qui sont celles de la ComUE aujourd'hui.

Ceci m'amène une sorte de réflexion pour le futur. La présentation qui a été faite en début de CA sur l'état des discussions politiques montre que les établissements dans lesquels nous vivons et nous travaillons sont essentiellement des constructions qui sont à la base, initialement, des constructions politiques. Et les discussions telles qu'elles sont engagées pour construire notre avenir sont toujours des discussions qui se mettent sur le plan politique avec un aspect pratique et des enjeux qui se déclinent.

Aujourd'hui, ce que l'on voit dans cette présentation du budget, c'est que les modèles d'établissement qu'on utilise ont, lorsqu'ils vivent, des conséquences suivant la manière dont ils sont construits. Il y a des conséquences budgétaires et ces conséquences sont fondamentales parce que c'est ce qui va permettre à l'établissement, à la fin, de fonctionner correctement. Le souci de tout président d'université, votre souci aujourd'hui, Monsieur Grevey, c'est de vous assurer que vos personnels pourront être payés, que les projets de recherche pourront permettre d'acheter le matériel, etc. Tout cela a été expliqué.

L'interrogation que cela m'amène, c'est si, dans les futures discussions que l'on va mener et qui sont déjà engagées sur l'avenir d'UBFC - et un avenir que l'on veut tout de même ambitieux -, la question du fonctionnement budgétaire et financier de cet établissement fait partie des variables qui sont dans la discussion ?

Aujourd'hui, UBFC est le résultat d'une construction assez singulière, nous le savons tous, ce qui n'a d'ailleurs pas été forcément compris par un certain jury qui a eu lieu il n'y a pas très longtemps et on voit que cela a tout de même des conséquences sur le plan budgétaire ou financier. Là, on tourne ric-rac en ce moment, mais on sait que des problèmes pourraient survenir assez facilement, par exemple dans la paie de tous les contrats en CDI qui sont très nombreux à la ComUE par exemple si l'argent que l'on dégagne sur les budgets, les projets de recherche qui permettent à l'établissement de fonctionner, devenait trop faible. Là, on pourrait peut-être assez rapidement avoir des soucis.

la question que je me pose, si on veut un établissement pérenne, sachant que nous avons un établissement à construire pour le futur, c'est si ces discussions-là font partie du panel de discussions parce que nous ne sommes pas tous des experts budgétaires et financiers, c'est un métier.

J'ai l'impression que les discussions se placent sur le plan politique et un peu moins sur le plan opérationnel budgétaire et financier. Si on veut être ambitieux, surtout au regard des courbes de croissance qui montrent bien que nous sommes sur une politique

ambitieuse, croissante, il faut s'assurer que tout cela puisse fonctionner dans le futur.

Donc est-ce que la composante financière et budgétaire fait partie de la discussion pour construire un établissement dans le futur ?

M. Grevey.- Merci Monsieur Piat. Je l'ai indiqué dans le début du point sur l'actualité du site, lorsque j'ai dit que la question était de reparler des fonctions supports et que les directeurs généraux des services des différents établissements allaient se retrouver pour justement voir comment intégrer les fonctions supports dans les établissements. Donc oui, cela fait partie des discussions.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

M. Noirjean.- Je voudrais vous faire part du départ de Madame Debiez, à partir du 1^{er} mai. J'en profite pour saluer son travail et son investissement sans faille tout au long de ces années au sein de l'établissement.

Mme Debiez.- Merci.

M. Grevey.- Merci pour votre engagement.

Je vous propose de passer à la délibération, si vous le voulez bien.

Nous avons fait quelques *slides* pour illustrer ceci.

Nous sommes 25 présents avec 11 procurations.

La délibération est celle que vous avez sur le rapport aux pages 53 et 54 ; elle est assez longue. Je vais la lire. Les éléments vous sont rappelés sur trois *slides*.

Je vous passe les détails concernant le rappel aux articles.

Article 1, le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1,67 ETPT sous plafond et 364,85 ETPT hors plafond,
- 23 279 053 € d'autorisations d'engagement dont 14 750 491 € de personnel, 6 638 519 € de fonctionnement et interventions et 1 890 043 € d'investissement,
- 23 568 921 € de crédits de paiement dont 14 750 491 € de personnel, 6 643 015 € de fonctionnement et interventions et 2 175 415 € d'investissement,
- des recettes à hauteur de 30 193 209 €,
- un solde budgétaire excédentaire de 6 624 288 €.

L'article 2 : le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 5 129 821 € de variation de trésorerie,
- 89 609 € de résultat patrimonial,
- 151 965 € de capacité d'autofinancement,
- un prélèvement sur fonds de roulement de 411 786 € *modulo* ce que propose Madame Lecullier.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, d'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

M. Noirjean.- Enfin, on propose d'affecter le compte de résultat de 89 609 € en report à nouveau et non pas en réserve.

M. Grevey.- Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le rapport de gestion pour l'exercice budgétaire 2021 établi par l'ordonnateur et plus particulièrement les tableaux contenus dans ce rapport, le tableau 1 des emplois, le tableau 2 des autorisations budgétaires, le tableau 4 d'équilibre financier, le tableau 6 de situation patrimoniale, le tableau 9 des opérations pluriannuelles et le tableau de synthèse, ainsi que le compte financier de l'exercice 20-21 établi par l'agent comptable.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Monsieur Bouchet, donc deux abstentions avec la procuration.

Pour rappel, nous sommes 25+11 procurations en ce moment.

J'imagine que les autres sont en accord.

Je vous remercie pour ce dossier un peu long, mais très important dans la vie de l'établissement.

Je vous propose de modifier un peu le déroulé. Je vais laisser la parole à Madame Brenet qui a une réunion à 16 heures. Elle est donc déjà un peu en retard. Elle va nous présenter le rapport n° 6.

6. Appel à projets Equipements pédagogiques et numériques 2022 : Demande de financement auprès du Conseil régional de Bourgogne-France-Comté

Mme Brenet.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vais en effet vous dire quelques mots sur un projet d'innovation pédagogique et numérique qui concerne l'entrepreneuriat étudiant à UBFC.

Actuellement, il y a de très nombreuses formations qui, chaque année, sensibilisent ou initient les étudiants à l'entrepreneuriat. Cela représente aujourd'hui des volumes d'à peu près 6 000 étudiants. Il y a d'une part des demandes croissantes de la part de certaines formations et, d'autre part, une volonté de développer cette sensibilisation et ces formations entrepreneuriales dans certaines formations ciblées.

Depuis l'année dernière et pour faciliter ce déploiement, nous avons souhaité développer des supports digitaux de façon à favoriser les pédagogies hybrides de façon à pouvoir se démultiplier davantage et travailler plus facilement avec un ensemble d'intervenants.

L'année dernière, dans le cadre de l'appel à projets équipements pédagogiques et numériques proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, nous avons obtenu un premier financement pour un premier module digital de première découverte de l'entrepreneuriat que nous avons baptisé PIX de l'entrepreneuriat.

Cette année, nous poursuivons avec un deuxième module qui va un petit peu plus loin, qui concerne cette fois l'initiation.

C'est un projet dont le budget total est égal à 62 000 €. La part d'investissement, qui correspond d'ailleurs à de l'investissement immatériel, est de 39 000 €. Sur cette part, nous avons demandé un financement qui représente 19 500 €.

Je voulais vous informer de ce point, à la fois sur cet aspect lié au financement, au soutien possible de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour cette action et qui me permet également de vous informer de ce projet de nature pédagogique.

M. Grevey.- Merci Pascale.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

C'est un dossier pour information.

Merci.

Je vous propose de laisser la parole à Philippe Lutz qui doit partir assez tôt également, ceci pour passer au rapport n° 4.

4. Droits d'inscription 2021/2022 : Demandes d'exonération

M. Lutz.- Bonjour à tous. Après avoir parlé de quelques millions, nous allons nous en tenir maintenant à quelques centaines d'euros.

Je vais vous faire le point sur les demandes d'exonération que vous devez valider pour l'année 2021-2022.

On s'est réuni le 17 février pour statuer sur 12 demandes et une demande d'un master MathsPhys.

Une procédure est en place depuis plusieurs années maintenant pour traiter ces exonérations. Il vous est rappelé que les dossiers sont déposés au sein des établissements membres, qu'ils suivent un circuit au moment de la demande d'inscription administrative au doctorat ou de la réinscription. Ce sont les commissions des établissements, lorsqu'elles existent, qui émettent un avis et c'est ensuite l'école doctorale qui traite et qui nous remonte les dossiers, avec la commission qui se tient généralement en février au niveau d'UBFC.

Sur ce processus que nous avons mis en place, il y a eu 12 demandes de doctorants cette année plus une demande de master. Sur ces 12, sept ont été acceptées, cinq ont été refusées.

Vous avez le détail sur l'annexe 1 des demandes d'exonération, avec celles qui ont été acceptées et celles qui ont été refusées.

Pour celles qui ont été refusées, c'est généralement parce qu'il y avait un avis défavorable, sachant que l'avis défavorable prépondérant est celui donné par l'établissement, c'est-à-dire que c'est généralement lié à l'analyse du dossier social de la demande.

Sur les cinq refusés, quatre sont de ce type et le dernier est une exonération refusée car il s'agit d'un dossier de première année. Comme je l'avais indiqué à l'ensemble des directeurs d'ED précédemment, ainsi qu'en CAC ou en CA, nous avons une opposition de principe au fait d'exonérer des demandes de première année car normalement, ce type de dossier ne devrait pas arriver puisqu'il ne devrait pas y avoir de demandes d'inscription sur des doctorants non-financés.

Vous n'avez pas les données qui correspondent au volume d'inscriptions sur les financements des premières années, mais sachez qu'il y a encore 6 % des dossiers qui nous arrivent en étant non-financés. On met en place, au sein du collège doctoral, une discussion pour traiter ce problème et voir comment critériser et aider les ED à gérer ces demandes qui arrivent en première année pour des inscriptions en thèse de personnes qui n'ont pas de financement.

C'est « pas de financement » au sens large, qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés. On ne parle pas de personnes qui ont un emploi, on ne parle pas uniquement des non-financements dédiés à la thèse, on parle de personnes qui n'ont vraiment aucun financement.

Ces 6 % posent problème. Sur le sujet que l'on va traiter juste après, qui sera la répartition des contrats doctoraux, notamment avec les nouveaux contrats doctoraux qui sont les contrats LPR, ce sont des contrats liés à une condition qui a été donnée par le ministère, qui est que nous ayons une décroissance effective avec la mise en place des procédures qui permettent d'éviter les inscriptions non-financées.

Bien que nous ayons commencé ce travail, l'année dernière nous avons 6 % de dossiers non-financés et nous avons à nouveau 6 % cette année, ce qui n'est pas très bon puisque c'est vu par le ministère dans les remontées statistiques et les remontées d'informations qui sont faites tous les ans au ministère. Ils peuvent donc suivre ce pourcentage.

C'est un problème que nous devons gérer. Depuis déjà quelques années, nous avons mis par principe le fait qu'il n'y ait pas d'exonération de faite sur les premières années, mais je voulais vous contextualiser les raisons pour lesquelles nous avons été conduits à ces refus, sachant que c'est une opposition de principe.

M. Grevey.- Merci Philippe.

J'ai une petite question, sachant que je l'avais déjà posée mais j'ai oublié la réponse. J'en suis désolé.

Qu'est-ce qu'on entend par « niveau » dans l'annexe ? On a 1A et 2A, c'est la 1^{ère} année d'inscription et, pour 2A, pour la 2^{ème} année ?

M. Lutz.- Oui, c'est ça. « À », c'est une première demande d'inscription.

M. Grevey.- Quand on est en 6A, cela veut dire qu'on est en 6^{ème} année de thèse ?

M. Lutz.- Oui, c'est ça. Normalement, 6 ans, c'est la limite dans le décret actuel de 2016.

À partir de la 3^{ème} année pour des thèses temps plein, les inscriptions sont dérogatoires. Lorsqu'on est sur des temps partiels, etc., ce sont aussi des inscriptions dérogatoires, mais elles sont moins bloquantes que pour des docteurs qui ont un temps plein.

Normalement, 6 ans restent la limite. On fait donc aussi un travail pour ne pas avoir une 7^{ème} inscription, mais nous en avons encore quelques-unes, sachant qu'on n'a plus de 8^{ème}, 9^{ème}, etc. Tout cela a été supprimé.

Nous sommes dans des situations qui peuvent parfois être compliquées, c'est pour cela qu'il y a pas mal de 5^{ème} et 6^{ème}. C'est-à-dire que cela peut être des personnes qui ont eu des financements et il faut qu'ils finissent parce qu'ils n'ont plus de financement. Ce sont donc des situations un peu compliquées lorsqu'on arrive sur des longues durées.

Il faut comprendre que tout ce contexte sur les longues durées est très problématique. Une enquête a eu lieu au niveau national et je pourrai la transmettre à l'ensemble des membres du CA, sachant que je l'ai transmise à l'ensemble des membres du CAC la semaine dernière.

Si vous le souhaitez, je peux vous donner les résultats de cette enquête et de l'analyse qui a été faite au niveau du réseau national des collèges doctoraux. Cela montre clairement que plus les durées de thèse sont longues, plus le niveau d'insatisfaction des doctorants les abandons sont importants. On arrive à des taux d'insatisfaction qui dépassent les 50 % lorsqu'on est sur les 5^{ème} et 6^{ème} années. Ce sont donc des situations très critiques et il faut absolument tout mettre en œuvre pour ne pas en arriver à des durées aussi importantes, sauf contexte très particulier.

M. Grevey.- Merci.
Madame Attuel.

Mme Attuel-Mendes.- Merci pour toutes ces précisions.

J'ai une question sur la forme. J'ai vu les noms et je me suis demandé si c'était pertinent, si c'était nécessaire. Nous avons souvent cette discussion sur le fait qu'on aime bien humaniser, personnifier les réussites, mais là, en voyant « refusé » avec le nom de la personne en face, je me demande s'il est nécessaire que les administrateurs aient l'information du nom des doctorants en question. Ne serait-il pas uniquement nécessaire de mettre les initiales si on veut vraiment avoir une possibilité de retrouver ?

Du point de vue RGPD, est-il pertinent qu'autant de monde ait ce genre d'informations ?

M. Lutz.- Objectivement, je ne peux pas vous répondre. Mais effectivement, s'il n'est pas nécessaire de mettre les noms, on pourrait très bien ne pas les mettre.

Mme Attuel-Mendes.- Je sais qu'on en avait déjà discuté. On avait demandé des noms, mais je ne sais plus à quelle occasion c'était. Je pense que c'était peut-être pour des réussites.

Là, je me dis que c'est un peu stigmatiser la personne, même si c'est uniquement une exonération. Ce n'est pas une projection sur son échec futur, mais l'association du refus avec le nom d'une personne me pose question.

M. Lutz.- Cela peut être intéressant pour vous si vous prenez les rapports des années précédentes et c'est quelque chose que nous regardons aussi, c'est-à-dire si les gens font une demande d'exonération tous les ans. Lorsqu'on traite les dossiers, on a l'info.

Mme Attuel-Mendes.- Il est évident que pour le traitement de l'information, vous avez besoin de savoir s'il y a déjà eu une demande. Mais c'est plus à notre niveau, en tant qu'administrateur, si c'est utile, si c'est nécessaire. Je ne sais pas.

M. Grevey.- Nous allons regarder cela de plus près, Madame Attuel. Si vous nous faites la remarque, c'est que la réponse doit être de votre côté. On va donc vérifier cela, vous avez raison.

Monsieur Créantor demandait si on parlait bien d'année d'inscription dans le 5A, 2A, etc.

Oui, c'est bien cela.

M. Lutz.- Oui.

M. Grevey.- Madame Munier-Jolain est d'accord avec Madame Attuel. Nous essaierons donc de nous améliorer pour la prochaine fois.

Il nous faut délibérer. Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver les remboursements des droits d'inscription aux doctorants et à l'étudiante en master proposés par la commission UBFC.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

J'en conclus que nous avons l'unanimité.

Merci pour ce rapport.

Nous passons au rapport suivant avec Philippe Lutz.

5. Contrats doctoraux MESRI : Répartition 2022/2023

M. Lutz.- Je vais vous présenter le travail qui a été fait pour répartir les contrats qui rentrent dans l'enveloppe du MESRI du financement des contrats doctoraux établissements.

C'est le collège doctoral qui répartit les contrats doctoraux entre les ED. C'est le travail qui est présenté ici. C'est une double répartition puisque la répartition se fait à la fois entre les ED et par site.

Pourquoi par site ? Parce que ce sont les trois établissements qui délivraient initialement le doctorat qui donnent encore ces financements de thèse et qui maintiennent l'effort budgétaire associé au financement de ces contrats doctoraux.

Depuis plusieurs années, 42 contrats sont mis à disposition par l'université de Bourgogne, 30 contrats sont mis à disposition par l'université de Franche-Comté et 3 contrats par l'UTBM.

Sur cette base, on reste tout de même pour chacun à 42, 30 et 3 pour une répartition par site.

Ce qui est nouveau par rapport aux années précédentes, c'est l'arrivée cette fois-ci de la répartition de sept nouveaux contrats doctoraux qui sont des contrats doctoraux LPR. Pourquoi LPR ? Parce qu'ils correspondent à l'augmentation de 20 % à l'horizon 2027, donc une augmentation graduelle.

Nous avons en fait déjà touché un certain nombre de contrats doctoraux supplémentaires qui sont arrivés l'été dernier et qui ont été répartis entre les différentes ED.

Je vais peut-être traiter d'abord ces différents contrats parce que c'est un nouveau volant de travail et de possibilités pour la répartition et l'équilibrage des dotations pour l'ensemble des ED et pour les différents sites.

L'année dernière, nous étions partis sur un volet *a priori* de sept contrats à la sortie de l'été, mais il s'est avéré qu'il n'y en avait que cinq d'effectivement financés. Il a donc fallu faire un petit rattrapage, qui a été fait cette année. Normalement, c'étaient neuf contrats qui devaient arriver et finalement, nous avons eu une dotation de sept pour rééquilibrer les choses.

Une contrainte nous est imposée par le ministère sur ces nouveaux contrats, c'est-à-dire que ces contrats sont affectés en majorité aux ED SHS. Le message officiel du ministère est de dire que c'est pour lutter contre le problème du non-financement et de la sous dotation potentielle en contrats doctoraux dans les ED SHS.

Il est demandé que 70 % de ces nouveaux contrats doctoraux soient fléchés dans les ED SHS. Normalement, cela fait partie du calcul initial, c'est-à-dire que l'affectation qui a été faite à UBFC a été regardée suivant la taille - je ne sais pas si c'est sur les volumes ou sur les flux - des thèses sur les domaines SHS.

Pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons eu plus de contrats doctoraux qu'à Saclay qui est beaucoup plus orienté Sciences et Techniques.

C'est important. Je ne sais pas combien d'années ils vont prolonger cette orientation majoritaire sur SHS, mais en tout cas c'est l'esprit.

Sur les sept qui ont été affectés l'année dernière, nous avons pris les devants - puisque c'était après concours - et nous en avons affecté six sur les ED SHS et un sur l'ED Carnot Pasteur pour rééquilibrer un certain nombre de choses dans l'affectation de l'année 2022-2021.

Sur les sept qui sont arrivés cette année, on a dit qu'on allait viser l'équilibre général de ces 70 %, d'où un choix qui a été de dire qu'on en affectait quatre sur les sept aux ED SHS, trois aux ED STS, ce qui permet d'avoir sur les 2 ans une répartition avec un peu plus de 70 % pour les ED SHS. Ceci permettait de rééquilibrer les choses.

Une justification sur ce fait-là. Nous avons déjà, depuis pas mal d'années, un mode de travail équilibré, que les ED soient SHS ou STS. Les critères de répartition appliqués - que l'on va voir maintenant sur les ED de l'établissement - sont les mêmes. Nous avons donc déjà une politique équilibrée et égalitaire, que ce soit SHS ou STS, sur les affectations. La notion de rattrapage n'est donc pas vraiment pertinente pour notre situation puisque nous sommes déjà dans un traitement égalitaire. En revanche, il fallait tout de même respecter ce principe de 70 %.

Voilà comment nous avons travaillé sur ces sept nouveaux. Ce qui est important maintenant, c'est que ces sept nouveaux ne sont pas spécifiquement sur un site. On avait donc aussi la possibilité d'équilibrer les choses lorsqu'il y a des déficits ou des petits problèmes d'ajustements concernant les affectations.

Pour les affectations sur les sites, on vote en collège doctoral des principes d'affectation qui sont liés au potentiel de direction de l'ED, principalement le nombre de HDR de cette ED. On regarde vraiment les HDR qui sont dans le potentiel d'encadrement, on retire donc les retraités, les émérites, les personnes extérieures aux établissements, etc. On a donc vraiment travaillé sur les personnels des établissements.

Un autre critère : le dynamisme des ED. On a appelé cela de cette façon mais il y a pas mal de discussions, on reverra donc peut-être ces critères pour l'année prochaine. On s'est aperçu qu'il y avait peut-être des aspects défavorables pour certaines ED. Une réflexion est donc en cours pour peut-être réviser cela, mais ce qu'on a maintenu cette année, ce sont des critères sur le nombre de soutenances de thèse et de HDR.

En plus, nous prenons un historique sur ces soutenances de 3 ans pour essayer d'éviter des fluctuations, sachant que cela peut jouer de façon importante. Après, on joue sur l'arrondi puisqu'il faut des affectations en nombre entier pour les contrats doctoraux. On crée donc des déficits, c'est-à-dire que si une année on fait des arrondis systématiques au nombre inférieur ou au nombre supérieur pour une certaine ED, au bout de 2 ou 3 ans, elle a potentiellement un déficit d'un contrat doctoral. On prend ce résidu que l'on cumule, en tout cas au moins pour information, pour pouvoir le traiter.

On essaie également de limiter les variations par site et par ED pour éviter les à-coups, pour que l'ED puisse anticiper les choses dans sa politique doctorale d'affectation, de répartition entre les laboratoires, sur les concours, etc.

Voilà pour la politique générale. Lorsqu'on est sur cette base de petites moulinettes pour calculer les historiques, etc., on en arrive à la répartition qui vous est proposée ici. Je ne vais pas tout détailler, sachant que tous les noms vous sont donnés, avec le total des 75 contrats doctoraux pour l'ensemble des établissements plus les sept supplémentaires

qui ont été affectés aux différentes ED.

Libre ensuite aux ED de voir sur quel site elles vont les positionner. Certaines ED l'ont déjà décidé au sein de leur conseil pour des histoires d'équilibrages internes, d'autres veulent ouvrir complètement aux concours, ne pas pré-affecter et cela se fera finalement en fonction de la qualité des candidats. On laisse les ED libres de mener leur politique sur ce volet-là.

Vous noterez qu'on a imposé deux contrats à l'ED Sept, ceci pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'elle est peut-être celle qui se retrouve en situation d'avoir le plus de contrats non-financés. On a donc dit qu'on jouait le jeu aussi sur ce volet-là, mais à voir après s'il y a une réelle évolution et si les choses sont mises en place au sein du Conseil par rapport à ce que je vous ai dit tout à l'heure. Et ensuite pour des raisons d'équilibrage sur les affectations, notamment sur le site dijonnais cette année, pour pouvoir maintenir des niveaux acceptables par rapport aux laboratoires présents au sein de l'ED Carnot Pasteur. C'est là un problème historique de cumul de résidus. On a donc pris un contrat sur l'ED Sept sur Dijon qu'on a mis sur la partie UBFC, avec l'historique qui sera récupéré.

Voilà le travail qui a été fait pour en arriver à cette affectation qui a été acceptée en bureau du collègue et qui a été transmise à l'ensemble des vice-présidents recherche des établissements.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

C'était un rapport pour information.

Merci, Philippe, parce que c'est très clair et très transparent. Je pense que cela ne pose pas de souci.

M. Lutz.- Merci à vous pour votre écoute.

M. Grevey.- Je vous propose maintenant, si vous le voulez bien, de revenir au rapport n° 3 qui concerne un projet structurant transverse de l'ISITE et qui concerne un renversement d'UBFC au CGFL.

3. Projet structurant transverse ISITE-BFC : Reversement UBFC - CGFL

Je vais vous donner l'explication. Le budget prévisionnel du projet a été modifié récemment et a inclus dans son budget de la ressource humaine, c'est-à-dire un personnel qui va faire des travaux au CGFL.

Dans le cadre des travaux qui sont faits dans le domaine de la santé, du moins de la recherche clinique, il est admis que l'on reverse les financements à l'établissement de santé de façon qu'il opère le recrutement et qu'il s'occupe de la gestion du personnel, ceci étant un peu spécifique. C'est l'objet de ce rapport n° 3, c'est-à-dire de permettre le reversement de la somme de 65 000 € qui correspond au recrutement d'un ingénieur de recherche dans le cadre du projet ISITE qui s'appelle « PERSONALISE », somme qui sera versée au CGFL en contrepartie de justificatifs comptables pour que nous puissions ensuite faire remonter la dépense du côté de l'ANR.

C'est un processus relativement simple, lié simplement à l'évolution du budget et du projet.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de question, je vais vous proposer d'approuver le reversement de cette somme de 65 000 € maximum au CGFL pour le recrutement d'un ingénieur de recherche dans le cadre du projet « PERSONALISE » et selon les modalités proposées par le comité de pilotage ISITE.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons 33 votants, 23 présents et 10 procurations.

7. Appel à projets Structuration de la recherche 2022 : Dépôt des projets Région par les Graduate Schools EIPHI/INTHERAPI/TRANSBIO

Nous avons ensuite l'appel à projets structurant de la recherche de 2022 du Conseil régional. Dans le cadre à la fois du CPER mais aussi d'un engagement volontaire, le Conseil régional finance ce qu'on appelle les Graduate Schools. Vous savez que nous avons trois Graduate Schools qui sont rattachées aux trois domaines qui existent déjà, qui sont les anciens axes de l'ISITE :

- domaine Matériaux, systèmes intelligents et ondes, sachant que j'écorche peut-être un peu l'appellation,
- domaine Territoire, environnement et aliments,
- domaine Soins individualisés et intégrés,

Et nous attendons le quatrième domaine autour de l'appellation actuelle Transfert et circulation.

Quand ces domaines n'étaient pas structurés, le Conseil régional passait par les Graduate Schools, donc cette année encore. L'année prochaine, on ne parlera plus du canal des Graduate Schools, mais des domaines différenciants. Ce qui explique pourquoi nous sommes encore sur les Graduate Schools, c'est-à-dire parce que nous n'avons pas encore tout à fait fait notre transformation.

Cette transformation, nous en avons parlé lorsque nous avons parlé du projet, en octobre, et nous avançons régulièrement.

Là, il s'agit de demandes qui sont faites dans le cadre des appels à projets de la Région, avec un total de projets qui serait de 3,6 M€ pour la Graduate School du domaine 1, 2,8 M€ pour la Graduate School du domaine 2 et 1,4 M€ pour celle du domaine 3, de la santé, avec des cofinancements apportés puisque la Région apporte au maximum 80 % de subvention et il faut qu'il y ait un cofinancement de 20 %, sauf erreur de ma part.

Du côté du domaine 1, ils ont apporté 831 000 €.

Du côté de domaine 2, ils ont apporté 695 000 €.

Du côté du domaine 3, ils ont apporté 275 000 €.

Ils ont fait un travail dans chacun des domaines pour sélectionner les projets, pour discuter, pour que ce soit cohérent avec la politique scientifique, ce qui amène à demander au total 27 thèses, 11 postdocs et des crédits d'investissement à hauteur de 2,6 M€, ainsi que des crédits de fonctionnement à hauteur de 1,8 M€.

Est-ce que vous avez des questions ? Je vois que Madame Munier-Jolain n'arrive pas à mettre son micro.

Dans les projets du domaine 2, il y a cinq projets sur les 28 qui sont portés par INRAE. Je ne sais pas si c'est ce que Nathalie voulait dire. En tout cas, il y a cinq projets portés par INRAE tel que c'est indiqué dans le document.

Je vais laisser parler Laëticia Martinez pendant que Nathalie Munier-Jolain nous inscrit son commentaire.

Mme Martinez.- Merci Monsieur le Président. Simplement un petit mot de complément, en précisant aussi que je ne participerai pas au vote puisqu'il s'agit de solliciter un financement auprès de la Région au travers de ces projets.

Il y a effectivement une part importante des financements recherche qui se fait aujourd'hui au travers des domaines structurants, des domaines différenciants, comme vous les appelez, Monsieur le Président, qui font aussi suite au travail engagé à UBFC au travers de ces trois domaines et dans la perspective, demain, du 4^{ème} domaine autour des SHS.

Je veux dire que ce financement se fait aussi en concertation entre les laboratoires puisqu'ils demandent que les projets soient interdisciplinaires, soit inter-laboratoires et que chacun puisse identifier ce qui leur paraît pertinent d'être financé, notamment en termes de calendrier.

Je souhaitais préciser qu'il ne s'agit pas là de l'intégralité du financement recherche opéré par la Région, que nous avons toujours nos dispositifs Envergure,

Amorçage et thèses sèches qui permettent aussi de financer les laboratoires qui, aujourd'hui, ne sont pas dans les Graduate Schools parce que la volonté du Conseil régional est bien de soutenir l'intégralité de la recherche sur son territoire.

Un deuxième point plus de méthode puisqu'on construit ce financement véritablement en concertation avec les acteurs de la recherche. C'est ce que je souhaite continuer dans les mois et les années qui viennent. Nous voyons les responsables des Graduate Schools la semaine prochaine justement pour faire un point sur ces financements, sur cette manière de financer la recherche et je m'engagerai à ce que nous puissions annuellement échanger pour voir quelles sont les bonnes modalités afin de correspondre au mieux au soutien de ces projets. Voilà ce que je souhaitais préciser.

M. Grevey.- Merci au Conseil régional de toujours soutenir la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, c'est vraiment appréciable.

Madame Munier-Jolain dit que ces projets sont portés en gestion par INRAE mais qu'ils ont suivi l'instruction par la Graduate School TRANSBIO, comme tous les projets portés par UBFC. Cette procédure permet de mobiliser des cofinancements INRAE sans passer par une procédure de reversement.

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? (*Néant*).

Pour la prochaine fois, je proposerai que l'on fasse la visio en Zoom parce que ce n'est manifestement pas la première fois que Madame Munier-Jolain a des difficultés. Je pense donc que nous pouvons tenter de changer d'outil.

Madame Munier-Jolain écrit que ce serait effectivement bien. On fera donc du Zoom la prochaine fois.

Ce point était pour information.

8. Erasmus+ : Dépôt de projets dans le cadre de l'appel à propositions 2022

Le rapport n° 8 concerne des dépôts de projets dans le cadre de l'appel à propositions du côté d'Erasmus+. Plusieurs volets sont concernés : les volets qui rentrent dans ce qu'on appelle la politique extérieure, c'est-à-dire qu'il faut des pays membres du programme Erasmus+ et des pays tiers qui sont non-associés et qui peuvent être concernés. Comme nous avons des alliances avec des universités qui ne sont pas forcément européennes, c'est tout à fait intéressant pour nous.

Le budget demandé est de l'ordre de 3,5 M€.

Nous aurons le résultat des sélections en juillet 2022.

C'est principalement pour de la mobilité.

Mobilités toujours en politique intérieure et là, intérieure à l'Union européenne, avec des mobilités pour étudiants ou pour personnels. Nous demandons environ 1,5 M€, en sachant qu'on demande en fait un nombre de supports qui correspond environ à 1,5 M€ et après, nous verrons ce qui nous sera alloué s'il nous est alloué quelque chose pour mai 2022.

Dans la phase de création d'un master conjoint Erasmus Mundus, le master GREEM sur la Mécatronique verte, nous demandons 55 000 € pour monter un projet avec des collègues allemands de deux universités de Berlin et Munich et des collègues des Pays Bas. Nous devrions avoir les résultats en juillet 2022.

Nous avons un projet qui a été déposé toujours dans le cadre des projets Erasmus Mundus et les masters, qui sont accrochés aux masters plus particulièrement mis en œuvre du côté d'AgroSup, les masters MP2 et P2Food, qui ont été resoumis parce qu'on les avait déposés l'an passé. On n'avait pas gagné. Ils ont donc été améliorés et resoumis. La sélection sera en juillet 2022, mais là, nous avons un sujet important qui est que, dans ce cadre, nous avons avec nous un Russe de Saint-Petersbourg. Je pense qu'il faut que l'on prenne impérativement contact avec la commission pour voir comment gérer cela. Soit on

dit que l'on suspend le partenaire russe le temps de résolution du conflit ukrainien, soit on retire le partenaire et s'il le faut, on essaie de faire entrer un autre partenaire.

Madame Cayot a peut-être déjà une stratégie à nous proposer. En tout cas, il faut discuter avec les acteurs concernés.

Madame Cayot.

Mme Cayot.- Merci de me donner la parole.

Nous avons effectivement bien vu ce souci-là. Ce que m'ont dit les collègues, c'est que malheureusement, le partenaire russe avait beaucoup d'importance dans le programme puisque dans le projet qui avait été déposé l'année dernière, il y avait des partenaires belges mais qui se sont retirés, qui ne souhaitaient pas s'investir.

Nous devons donc nous réunir prochainement, avec les collègues, pour savoir s'il est possible de trouver un nouveau partenaire ou de suspendre, comme vous le dites.

En tout cas, je suis contente de voir que nous allons pouvoir interagir avec la commission pour savoir ce qu'il convient de faire.

A-t-on une idée des délais dans lesquels il faut faire cela ?

M. Grevey.- Non, je ne peux pas vous le dire. Il faut qu'on les contacte assez vite maintenant pour savoir quelle stratégie adopter parce qu'il serait dommage que le projet soit bien noté et qu'il achoppe parce que nous avons un partenaire russe.

Mme Cayot.- Pour les collègues, ce qui serait important, c'est de savoir si le projet convient en dehors de la nationalité du partenaire ou pas.

Là, c'est vrai qu'au niveau stratégique, je ne sais pas si à ce stade nous pourrions sortir "du chapeau" un autre partenaire de remplacement. Je n'en suis pas sûre.

M. Grevey.- On suit l'affaire.

Madame Frerebeau.

Mme Frerebeau.- Je pense qu'il serait important que nous puissions avoir la suite... (*Inaudible*).

M. Grevey.- On ne vous entend plus, désolé.

Je vous propose donc de passer à Zoom la prochaine fois, en espérant que ce soit plus efficace.

9. Questions diverses

Avez-vous des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de question diverse, je vous propose d'en rester là pour aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre patience. Le Conseil a été relativement long. Je vous remercie pour les discussions autour du compte financier et pour son approbation.

Je remercie les services financiers et notre agent comptable pour tout le travail qui a été accompli pour la mise en ordre des comptes puisque vous avez vu que quelques petites incohérences ont été corrigées. Et elles vont continuer à être corrigées dans la suite, ce qui est tout de même rassurant.

Je vous souhaite une bonne poursuite et je vous donne rendez-vous au prochain Conseil d'administration ou avant en fonction des circonstances.

Bonne soirée à tous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 57).